ID: 003-210301388-20251020-SDE03CHARNET-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION **15 OCTOBRE 2025**

DATE D'AFFICHAGE **15 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cing Le Vingt Octobre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

CHABANNES. M. BOUCHET. M. de Mme QUATRESSOUS. М. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON. M. HUSSON, M. BOUTONNAT.

NOMBRE DE **CONSEILLERS** EN EXERCICE: 21

PRESENTS: 17 VOTANTS: 19 Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

- Mme MINARD de CHABANNES, pour à Mme AUBIN.
- Mme MOUILLÈRE, pour à Mme CHERVIN.

Absents:

- Mme VAZ.
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

OBJET: SDE03 DISSIMULATION DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE LOUIS CHARNET.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation des réseaux et de l'éclairage public - Rue Louis Charnet.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à 99 295 € pour les travaux de dissimulation des réseaux et à 21 430 € pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : Il restera 29 788 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 13 929 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID: 003-210301388-20251020-SDE03CHARNET-DE

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés cidessus, présenté par Monsieur le Maire,
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2026,
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 29 788 € étalé sur 10 ans soit 3 545 € / an pour les travaux de dissimulation des réseaux et 13 929 € € étalé sur 10 ans soit 1 658 € / an pour l'éclairage public lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat en 2026, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

23 OCT, 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

2 1 OCT, 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :





Envoyé en préfecture le 23/10/2025 Reçu en préfecture le 23/10/2025 Publié le ID: 003-210301388-20251020-SDE03CHARNET-DE

Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n°:

20220279

Commune de :

LAPALISSE

Dissimulation des réseaux "Rue Louis Charnet"

Descriptif	Montant travaux	Financement SDE 03 (*)	Contribution communale
 Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions Fourreaux pour passage des câbles électriques Gaines pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles Pose des câbles de branchement sur domaine privé Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel 			
- Dépose des réseaux existants	99 295	69 507	29 788
Total	99 295 €	69 507 €	29 788 €

(*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis) Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5,10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

☐ Pas d'étalement :

29 788 € sur la cotisation de l'année prochaine

☐ Etalement sur 5 ans :

6 535 € sur la cotisation des 5 prochaines années

卢Etalement sur 10 ans:

3 545 € sur la cotisation des 10 prochaines années

☐ Etalement sur 15 ans :

2 574 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est sysceptible d'annuler le financement correspondant.

pausse.

, le 23 octobre 2025

Yzeure, le 22 Septembre 2025

Yves SIMON Président du SDE 03



ment : 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)



Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le

ID: 003-210301388-20251020-SDE03CHARNET-DE

Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n°:

20220280

Commune de :

LAPALISSE

Eclairage public lié dissimulation des réseaux "Rue Louis Charnet"

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
 Fourniture et pose de 7 candélabres, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 7m, équipé d'une crosse avancée 0,5m et de la lanterne type Ragni Deiko en 30W LED (le tout peint RAL 6005) 	12 765	4 468	8 297
- Confection tranchée spécifique éclairage, fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 285m	8 665	3 033	5 632
Total	21 430 €	7 501 €	13 929 €

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des trayaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

□ Pas d'étalement :

13 929 € sur la cotisation de l'année prochaine

□ Etalement sur 5 ans :

3 056 € sur la cotisation des 5 prochaines années

⊠KEtalement sur 10 ans :

1 658 € sur la cotisation des 10 prochaines années

☐ Etalement sur 15 ans :

1 203 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette

clause es csusceptible d'annuler le financement correspondant.

1, le 23 octobre 2025

3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)

Yzeure, le 22 Septembre 2025

Yves SIMON Président du SDE 03

